

Appel à Projet du réseau art'ur

Transitions

Résidences artistiques et culturelles au sein d'établissements agricoles

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du partenariat entre la DRAAF et la DRAC via la convention Culture/Agriculture DRAAF/DRAC.

L'objet de l'appel à projet :

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre des ateliers de création et de médiation sur la thématique régionale « **Transitions** » (2024-2025 et 2025-2026) mise en œuvre par le réseau *art'ur*.

Ce réseau regroupe les enseignants d'Éducation Socio-culturelle des lycées agricoles publics des Pays de la Loire.

Ce réseau mène tous les deux ans un projet artistique sur l'ensemble des ces établissements à partir d'une thématique.

Après avoir questionné les thèmes « **Les territoires du futur** », « **Le geste professionnel** » « **Habiter** », et celui de la voix dans le projet « **Voix tracées** », les enseignants d'ESC veulent interroger les « **Transitions** ».

Le philosophe Pascal Chabot définit *la transition* comme « *un terme d'époque* », qui dans différentes sphères (environnementales, sociales, politiques, culturelles et artistiques) désigne « *le changement désiré, la volonté de quitter un état pour un autre* ».

Selon ce même auteur, « *Toute transition débute par la conviction que les choses pourraient être différentes.* ».

Pour cela, « *toute transition commence par un vacillement des convictions ordinaires* ».

Nous invitons donc les artistes à questionner avec les jeunes un « état » actuel et en proposer sa transition et ceci à partir de trois points de départ : l'adolescence, les lieux et les supports (les corps et les images).

L'expérience artistique et pédagogique proposée à chaque jeune vise toujours une infime ou grande transformation personnelle.

Avec « **Transitions** », cette transformation personnelle s'accompagne d'une prise de conscience collective.

Ainsi « *Les mentalités peuvent évoluer, l'être peut changer : voilà une des convictions majeures de la transition.* » (Pascal Chabot / *L'âge des transitions* / PUF).

Ce questionnement s'inscrit aussi dans les changements nécessaires de pratiques professionnelles (pédagogiques, éducatives et agricoles) par et pour la mise en œuvre des Transitions agroécologiques portées par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire dans le cadre du Plan « Enseigner à Produire Autrement pour les transitions et l'agroécologie »

Le déroulement du projet :

L'artiste mènera une résidence-atelier de création et de médiation au sein de la communauté éducative durant deux semaines avec une classe, avec des groupes d'élèves, et potentiellement avec des personnels de l'établissement dans le cadre pédagogique et éducatif, en s'appuyant sur la thématique régionale **Transitions** définie par le réseau *art'ur*.

Il s'agira notamment d'amener des jeunes à s'engager et vivre ensemble un processus de création grâce à l'intervention de structures, de professionnels et d'intervenants du champ artistique et culturel engagés dans des processus actuels de création et de diffusion.

Ce dispositif comprendra trois temps forts :

Une journée de rencontre sur le site

En amont de la réalisation du projet, une journée de travail avec l'enseignant d'Éducation Socio-culturelle (ESC) et l'artiste ou le collectif artistique sera consacrée à la préparation de ce projet.

Cette journée permettra de rencontrer des élèves et l'équipe enseignante et de direction. Elle permettra également de visiter l'établissement.

A l'issue de ce travail préparatoire, **une note d'intention sera rédigée** par l'enseignant et l'artiste ou le collectif artistique.

Cette journée comportera 8h. Ce moment peut être scindé en deux temps de quatre heures.

Une semaine de création avec une classe dédiée sera menée sur le lycée

Cette semaine de création n'est pas une résidence de création individuelle pour l'artiste ou le collectif artistique. Il s'agit d'une semaine d'action artistique menée avec les élèves d'une classe en méthodologie de projet aboutissant à une création.

Cette création donnera lieu à une restitution et une valorisation sur le territoire de l'établissement.

Cette semaine doit comporter 30h de face à face avec les élèves de la classe concernée.

Une semaine de médiation

Pendant cette semaine de médiation, l'artiste ou le collectif artistique sera présent 30h par semaine sur l'établissement. Sur ces 30h hebdomadaires, 10 minimum seront consacrées à des interventions auprès d'un public selon un planning établi avec les enseignants.

Sur ce temps de médiation, l'artiste ou le collectif artistique pourra réaliser une création personnelle en lien avec le thème **Transitions**, l'atelier conduit avec les élèves et le site d'accueil.

Ces deux semaines d'atelier-résidence peuvent être réalisées en continu, ou réparties sur plusieurs périodes.

Les semaines d'intervention auront lieu sur l'année scolaire, en dehors des périodes de stage des élèves et en dehors de celles d'examens qui ont lieu entre mai et juin.

Les enjeux et objectifs :

Le réseau *art'ur* veille à ce que tous ses projets d'action culturelle et artistique s'inscrivent dans une approche contextuelle, où la démarche de l'élève est centrale et stimulée par des étapes le rendant observateur puis acteur d'un processus de création artistique, au cœur d'un milieu (*l'établissement, un lieu, une structure culturelle du territoire entourant l'établissement*).

Ces résidences-ateliers de création ont pour objectifs de permettre aux jeunes des établissements agricoles publics :

- ☞ d'explorer et de questionner de manière sensible et réflexive **Les Transitions**
- ☞ de vivre un temps de rencontre avec un artiste ou un collectif artistique, d'en découvrir l'univers, les questionnements, les productions (c'est le volet culturel du projet)
- ☞ de s'engager dans un processus sensible de création artistique en bénéficiant de l'accompagnement d'artistes (c'est le volet pratique artistique du projet)
- ☞ *d'être, grâce à l'accompagnement pédagogique (enseignant) et artistique (intervenant), en capacité de faire et de défendre leurs choix (individuels et collectifs) et d'en proposer une valorisation*

Les enseignants du réseau *art'ur* n'attendent pas des artistes postulant des processus "recettes" de création mais bien qu'ils invitent les jeunes et personnels dans leurs univers artistiques et qu'ils co-construisent des projets artistiques en fonction des réalités, et des pratiques des jeunes. (A ce titre des travaux préparatoires sont à envisager lors des premières rencontres en amonts des résidences.)

Les thématiques retenues :

A l'issue du stage « **Transitions** », préparatoire à ces ateliers-résidences qui s'est tenu du 27 au 29 novembre 2023 à Château-Gontier, les enseignants d'ESC ont choisi trois thématiques plus précises pour aborder celle des **Transitions** :

- ☞ la transition dans l'âge (en particulier l'adolescence)
- ☞ la transition des espaces (lieux, paysages, récits, usages...)
- ☞ la transition des supports (des images, du corps...)

Chaque établissement précisera, parmi ces thématiques celle qu'il souhaite aborder avec les apprenants et l'artiste, ainsi qu'avec la communauté éducative dans son ensemble.

Le projet « **Transitions** » est un projet régional regroupant un ensemble de douze lycées agricoles.

Dans un souci de cohésion de l'ensemble des productions réalisées dans ces établissements, l'enseignant d'ESC et l'artiste associé veilleront dans leur note d'intention à préciser la transition qu'ils souhaitent évoquer dans le processus de création, ou dans l'œuvre.

Cette notion de transition pouvant être entendue dans ses acceptations les plus simples comme « passage d'un état à un autre », ou comme « évolution », ou à travers une autre proposition énoncée.

L'objectif de cette évocation doit :

- ☒ Permettre aux jeunes d'un lycée participants à cette action de mieux percevoir que plusieurs lycées de la Région sont engagés dans ce projet.
- ☒ Créer un lien, un dialogue entre les groupes/classes de différents lycées engagés dans le projet
- ☒ Conforter la dimension régionale du projet porté par le réseau *art'ur*.
- ☒ Affirmer les différentes réalités et échelles territoriales du réseau *art'ur* : l'établissement, son territoire de proximité, la région.

Le public ciblé :

Cette action vise l'ensemble des apprenants des lycées agricoles publics des Pays de la Loire, de la 4^{ème} au BTSA ainsi que les adultes du CFPPA. Les actions de médiation peuvent également s'adresser aux Personnels des établissements

Le partenariat :

Le projet **Transitions** est mené en partenariat avec **Le Fonds Régional d'Art Contemporain des Pays de la Loire**.

Le Frac diffuse l'appel à projets à son réseau et peut être sollicité pour un rôle d'accompagnateur, de médiateur, et de relais entre les équipes enseignantes et pédagogiques et les artistes.

Il est également une structure ressource et peut fournir des éléments documentaires sur la thématique retenue.

Pour accompagner et nourrir le projet, le Frac propose des médiations sur ses deux sites, à Carquefou et à Nantes, dans ses expositions durant les années 2023-2024-2025-2026. Il accueille les enseignants et les élèves, pour des visites commentées de ses expositions et une médiation adaptée à la thématique de l'appel à projets « *Transitions* ».

Le Frac est également présent sur le territoire des Pays de la Loire, dans des lieux

partenaires (où il expose sa collection ou des artistes invités) qui peuvent également être sollicités comme partenaires du projet.

Le pilotage et la mise en pratique :

L'animateur du réseau assure le pilotage régional de l'ensemble du projet **Transitions**.

Le pilotage local de la résidence dans chaque établissement est assuré par un enseignant d'ESC. Cet enseignant **est le référent** du projet pour l'artiste.

Le projet devant être monté en étroite collaboration avec les équipes et la direction (*étapes, budget prévisionnel, note d'intention*).

Au plan administratif, l'artiste réalise une prestation de services pour l'établissement qu'il facturera à celui-ci.

L'établissement n'est pas l'employeur de l'artiste.

Une convention sera élaborée entre l'établissement d'accueil et l'artiste, celle-ci entre de fait dans le cadre de la convention DRAAF-DRAC.

L'établissement avance la totalité financière de la résidence.

Les conditions financières et moyens mis à disposition :

- ☒ L'artiste ou le collectif a un temps de présence minimum par semaine sur l'établissement de 30 heures.
- ☒ L'artiste ou le collectif artistique se verra verser la somme de :
2 900 € (net + charges salariales) pour deux semaines ou 10 jours ouvrés d'intervention
- ☒ L'établissement fournit un hébergement sur place chaque fois que cela sera possible du lundi au vendredi et un accès au self (matin, midi et soir)
- ☒ L'artiste est autonome les week-end s'il reste sur l'établissement

Les moyens mis à disposition :

L'établissement, dans la mesure de ses possibilités, mettra à disposition une salle de travail et/ou atelier (*non garanti dans tous les établissements*).

Les profils de candidature :

Ce projet artistique s'adresse à des artistes ou intervenants professionnels en capacité de proposer une médiation adaptée au réseau des lycées agricoles dans les champs (non exclusifs) suivants ::

- ☒ Arts plastiques
- ☒ Spectacle vivant
- ☒ Audiovisuel
- ☒ Patrimoine et architecture

- ☒ Culture scientifique et technique
- ☒ Arts et sciences

L'intervention d'un collectif artistique sera rémunérée sur la même base qu'un seul intervenant.

La composition du dossier de candidature :

Celui-ci se compose de

- ☒ Un CV actualisé accompagné d'une note de présentation de l'artiste ou du collectif
- ☒ Un portfolio en format .pdf de 20 pages maximum présentant la démarche artistique et les expériences précédentes en médiation.
- ☒ Une note d'intention décrivant le projet envisagé.

La composition du jury de sélection

Seront présents dans le jury de sélection :

- ☒ L'animateur du réseau *art'ur*
- ☒ Un(e) enseignant(e) d'ESC du réseau *art'ur*
- ☒ Un(e) représentant(e) du FRAC Pays de La Loire
- ☒ La chargée de Mission Animation des territoires SRFD/DRAAF
- ☒ Le conseiller chargé de l'action culturelle et territoriale de la DRAC
- ☒ Un(e) représentant(e) des personnels d'établissements (*potentiellement ,un directeur-trice ou directeur-trice adjoint-e*)

Les critères d'examen des dossiers

- ☒ La prise en compte du public concerné et du cadre
- ☒ L'originalité et la pertinence du projet vis à vis de la thématique et du contexte (social, écologique, actualité etc...)
- ☒ La faisabilité technique et financière du projet
- ☒ Les références de l'artiste/professionnel intervenant
- ☒ La connaissance préalable du territoire de l'établissement d'intervention

Les conditions d'éligibilité :

- ☒ Les candidats devront être en mesure de fournir un numéro de SIRET
- ☒ Un numéro MDA, AGESEA (MDA est-ce encore d'actualité passage à l'URSSAF)

Les modalités des dépôts de dossiers. Adresse - Date limite :

- ☒ L'appel à projet sera diffusé du **22 janvier au 25 mars 2024** sur les sites de la DRAC / DRAAF

📧 Pour les candidatures pré-sélectionnées, un jury d'audition se tiendra le vendredi 17 mai 2024

📧 *Les réponses à cet appel à projet se feront par courriel uniquement aux deux adresses suivantes*

stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr et srfd.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Le contexte des lycées agricoles ainsi que les territoires concernés sont décrits dans l'annexe 1.